

LA COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPÉTICIONS ET VOUS



Guide public de la CNER
Série : Introduction

Participez à l'évaluation des projets
proposés au Nunavut, du début à la fin



MISSION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPÉTICIONS :

Protéger et favoriser le bien-être de
l'environnement et des Nunavummiut
par un processus d'évaluation des
répercussions

Photo couverture
Coucher de soleil à Kivalliq
Photo : Sophia Granquinho

Publié par la Commission chargée de l'examen
des répercussions, Cambridge Bay, Nunavut
© Commission chargée de l'examen des
répercussions, 2013

Pour commander des exemplaires des guides
de la CNER
Courriel : info@nirb.ca
Appel sans frais : 1-866-233-3033
www.nirb.ca





Lena Atatahak, Kitigak Lake, Kitikmeot Photo : Li Wan

LA COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS ET VOUS

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) évalue les conséquences des projets proposés pour la région du Nunavut (RDN). Elle formule des recommandations pour protéger l'environnement, sauvegarder les droits des Inuit et favoriser le bien-être de tous les Nunavummiut.

Ce guide général vous indiquera comment participer aux processus de la CNER, du début à la fin. Vous verrez comment vos idées pourront aider à protéger la terre et la faune et à favoriser la santé et le bien-être de votre famille et de votre collectivité – pas seulement pour aujourd'hui mais pour les générations à venir.

SOMMAIRE

Prenons soin ensemble du développement du Nunavut	2
Évaluation des répercussions environnementales et socioéconomiques	4
Recueillir les commentaires des Inuit	6
Outils de participation	8
Un processus juste et équilibré	10
Vous pouvez faire la différence	12

PRENONS SOIN ENSEMBLE DU DÉVELOPPEMENT DU NUNAVUT

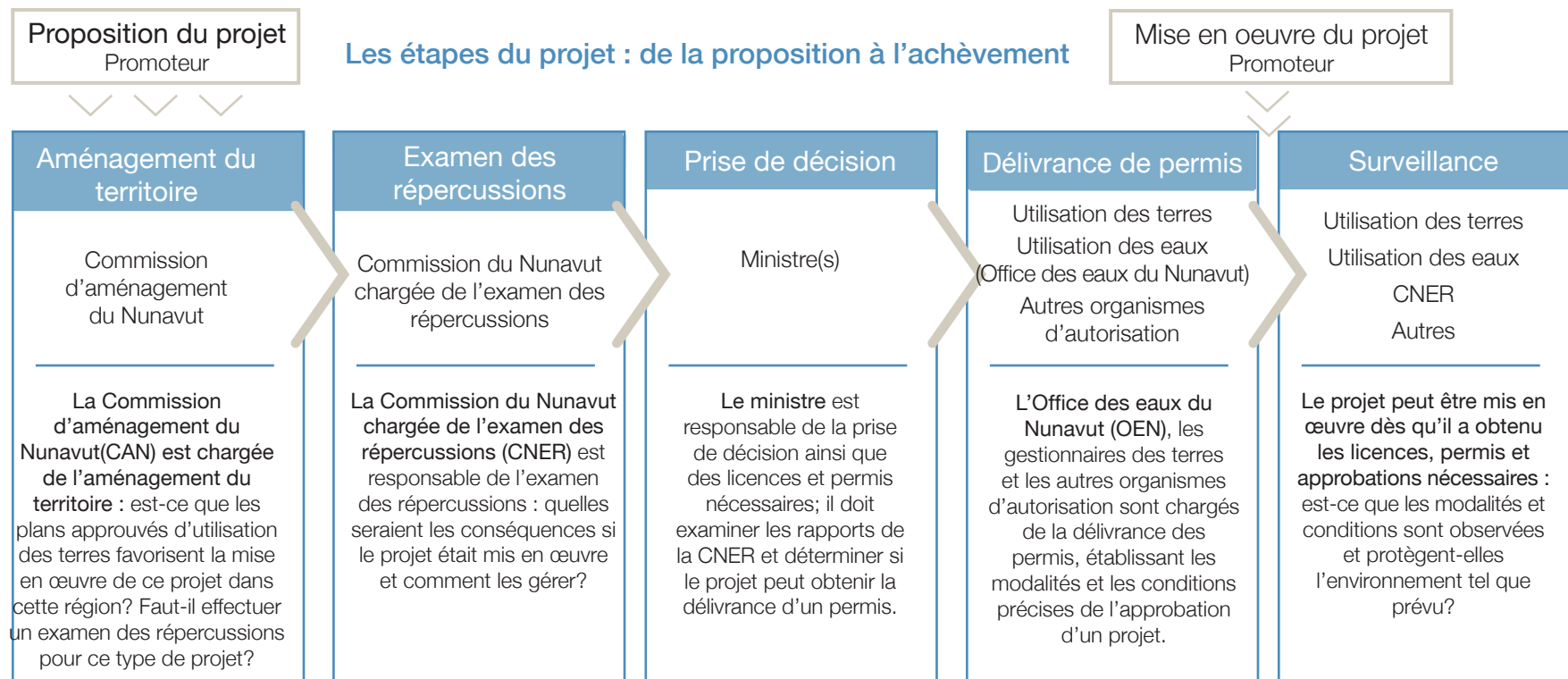
LA CNER: CRÉÉE POUR ÉVALUER LES RÉPERCUSSIONS DU DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ AU NUNAVUT

Le potentiel énergétique et minier du Nunavut attire énormément d'attention. Avec une population jeune et rapidement croissante, les habitants du Nunavut recherchent de nouvelles possibilités économiques, y compris le développement de ressources.

En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), plusieurs organisations ont été créées afin de gérer les terres et les ressources, protéger les droits des Inuit et favoriser un développement bénéfique pour les Nunavummiut.

Ces organisations veillent également à ce que le développement ne nuise ni à l'environnement ni aux résidents.

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) est l'une de ces organisations. Elle assume un rôle très spécifique en examinant les répercussions environnementales (ERE), étape importante dans la gestion du futur développement du Nunavut.





Porte Ouverte de la CNER, Sanikiluaq Photo : Li Wan



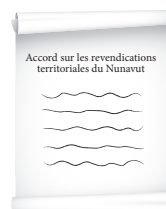
Le Conseil de la CNER: de g. à d.: Guy Alikut, Kaviq Kaluraq, Henry Ohokannoak, Elizabeth Copland, Allen Maghagak, Phillip Kadlun Photo : Sophia Granchinho

LE PROCESSUS D'EXAMEN FAVORISE LA PARTICIPATION DES INUIT

La CNER vous offre de multiples occasions d'exprimer votre point de vue et de vous assurer que vos préoccupations et vos suggestions seront traitées dans les processus.

Des efforts particuliers sont effectués pour s'assurer que les voix des Inuit soient entendues dans les processus d'examen des répercussions. Encourager les Inuit à faire connaître leur point de vue est une démarche unique au Canada, émanant des objectifs de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Nommés par des organisations inuites et par le gouvernement, les membres de la Commission prennent des décisions conjointes. Le personnel de la CNER est situé au Nunavut, prêt à vous écouter et à travailler avec vous.



Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

« La CNER a pour objectifs principaux de protéger et de favoriser le bien-être actuel et futur des résidents des collectivités de la région du Nunavut et de protéger l'intégrité écosystémique de cette région..... »

(art.12.2.5)



Recherchez l'icône Atii dans chaque guide pour savoir comment participer.

Les membres de la collectivité ont craint qu'à la longue, les propositions d'exploration et d'échantillonnage en vrac du projet Chidliak de Peregrine Diamonds Ltd, aient des effets négatifs sur les effectifs de caribou et les voies de migration.

Grâce aux commentaires du public, des modalités et des conditions spécifiques ont été appliqués à plusieurs projets pour éviter de perturber les caribous, notamment : « quand des caribous sont observés à moins d'un km du site du projet, le promoteur doit suspendre toutes les opérations, y compris les vols à faible altitude, le dynamitage, l'utilisation de motoneiges et de véhicules tout terrain dans le voisinage immédiat des camps... »

(Rapport décisionnel de l'examen préalable de la CNER – Recommandations 1 à 23 « Échantillonnage en vrac à Chidliak ». Note de la Commission, Modalités et conditions 25 à 27, p.14)



Photo : Sophia Granchinho

L'EXAMEN PORTE SUR LES RÉPÉRCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

L'EXAMEN DES RÉPÉRCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES : UNE VALEUR AJOUTÉE

L'examen des incidences environnementales (EIE) est un outil utilisé pour cerner les répercussions environnementales, sociales et économiques d'un projet. Les décideurs doivent absolument connaître ces conséquences – positives et négatives – afin de prendre des décisions éclairées quant à l'éventuelle mise en œuvre du projet et sa date.

Le processus EIE aide à trouver des moyens d'atténuer les répercussions négatives et à façonner les projets pour le plus grand bénéfice des résidents. En recueillant des connaissances et de l'expertise au niveau local, l'EIE bonifie le projet. Il permet d'apaiser les inquiétudes afin que le projet puisse avancer avec le minimum de conséquences sur l'environnement et le maximum d'avantages pour la population.

RÉPÉRCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans son processus d'examen, la CNER se penche sur les répercussions environnementales d'un projet ou d'un développement proposé – la terre, la faune, les eaux, l'air. Quelles sont les conséquences de ces répercussions sur l'environnement?

RÉPÉRCUSSIONS SOCIALES

L'examen ne vise pas que les terres et les eaux. Il vous concerne aussi. Comment un projet proposé pourrait-il vous affecter vous, votre famille et votre collectivité?

- Quelles sont les répercussions sociales escomptées d'un projet?
- Y aura-t-il des répercussions sociales positives comme davantage de possibilités de formation pour maximiser l'accès à l'emploi?
- Y aura-t-il des répercussions sociales négatives comme la présence d'un plus grand nombre d'étrangers dans les collectivités, contribuant à une perte de culture inuite?
- Comment garantir les répercussions positives et limiter les négatives?



Courtney Klengenber, près de Cambridge Bay Photo : Aliza Weller

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

Les nouveaux projets sont souvent perçus comme ayant des répercussions positives sur l'économie car ils peuvent créer des emplois pour les Nunavummiut.

- Que doit-il se passer pour garantir la participation des Nunavummiut?
- Quelles sont les éventuelles répercussions négatives d'un projet? Comment les limiter?



Paul Koomak Eetak, apprenti mécanicien d'entretien,
Mine Meadowbank Mine Photo : © Agnico-Eagle 2011

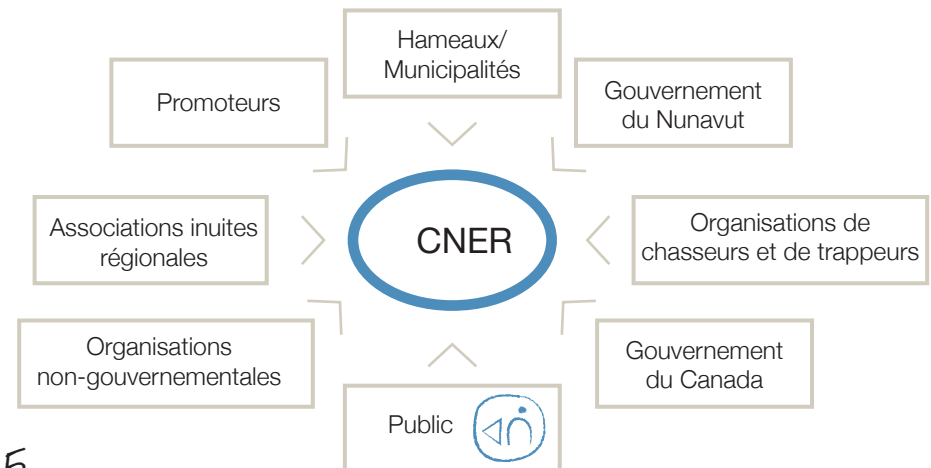
LA CNER RECUEILLE LES COMMENTAIRES DE TOUS ET CHACUN

Dans le cadre de son processus d'examen des répercussions, la CNER recueille les commentaires de tous et chacun – incluant les promoteurs, le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les agences de réglementation, les associations inuites régionales, les hameaux, les organismes communautaires, les associations de chasseurs et de trappeurs et le public.

Au Canada, les processus d'évaluation des répercussions sont appliqués, sous une forme ou une autre, dans tous les ressorts. Mais au Nunavut, le processus est unique

Puisqu'elle a été créée en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la CNER doit s'appliquer à recueillir les points de vue des Inuit. Leur connaissance de l'environnement, leurs préoccupations et leurs idées en matière de répercussions économiques et sociales sont d'importants atouts pour le processus d'EIE.

La CNER recueille l'avis de plusieurs organisations



PARTICIPEZ, C'EST VOTRE DROIT



Paul Quassa et Peter Ivalu lors de la Table ronde communautaire sur le projet Rivière Mary de la Baffinland, Igloodik Photo : Sophia Granchinho

PARTICIPEZ DÈS LE DÉBUT DU PROCESSUS

La participation du public est indispensable pour que le processus d'examen soit ouvert, juste et équilibré.

La CNER doit s'assurer que dans les collectivités touchées par un projet, les parties intéressées soient conscientes du projet ainsi que de ses éventuelles répercussions environnementales, sociales et économiques.

Plus tôt vous participerez au processus de la CNER, plus le projet sera façonné pour répondre aux préoccupations et aux besoins de la communauté. Un engagement public dès les premières étapes engendrera un meilleur processus d'examen dont les recommandations finales répondront aux objectifs de la CNER de protéger l'environnement, protéger les droits des Inuit et d'encourager les avantages pour les Nunavummiut.

LES PRINCIPES DU QUAJIMAJUTUQANGIT INUIT GUIDENT LE PROCESSUS DE LA CNER

Au fil des ans, la CNER a travaillé très fort pour créer un processus où les Inuit se sentiraient les bienvenus, sachant que leurs connaissances seront valorisées et leurs points de vue compris; un processus guidé par les principes Quajimajutuqangit :

- respecter les autres, en prendre soin et respecter les relations ;
- perfectionner ses compétences par la mise en pratique, l'effort et l'exécution;
- travailler ensemble pour une cause commune;
- favoriser la bonne humeur en étant ouvert, tolérant et respectueux des différences
- servir la famille et/ou la collectivité et lui dispenser des services
- prendre des décisions à la suite de discussions et par consensus
- être innovateur et faire preuve de débrouillardise
- respecter la terre, les animaux et l'environnement et en prendre soin.

Par exemple, dans ses règles de procédure, la CNER donne un droit spécial aux Aînés pour qu'ils s'assurent que dans son fonctionnement, la Commission respecte toujours les Inuit. D'ailleurs, dans ses réunions et audiences, la CNER considère toujours le témoignage oral d'un aîné comme un élément de preuve.



Mina Inuktaluk lors de la Porte Ouverte de la CNER, Sanikiluaq Photo : Li Wan

VOTRE POINT DE VUE COMPTE, À TOUTES LES ÉTAPES

Le processus de la CNER comporte trois étapes précises :

1ère étape : Examen préalable

La CNER recueille les commentaires écrits et le Conseil recommande soit un examen complet du projet, soit son approbation avec des modalités et conditions, soit son rejet. (45 jours)

2ème étape : Examen

La CNER coordonne une procédure permettant de recueillir, oralement et par écrit, de nombreux témoignages de toutes les parties intéressées, du public et du promoteur et se terminant par une audience officielle. Le Conseil recommande ensuite d'approuver ou de refuser le projet. (2 à 3 ans)

3ème étape : Surveillance

Les projets approuvés sont mis en œuvre et, conformément aux modalités et conditions de permis, surveillés pendant toute leur durée par la CNER et par d'autres organismes.

Ces guides sont conçus pour expliquer et détailler chaque étape et vous indiquer surtout où, quand et comment vous pouvez participer.

EXAMEN PRÉALABLE



- * consultez la liste des projets sur le site Web
- * enregistrez-vous pour des avis par courriel
- * soumettez vos commentaires à la CNER par courriel ou télécopie
- * discutez de vos préoccupations avec les organisations locales

Voir le *Guide public 1ère étape : Examen préalable*

EXAMEN



- * exprimez-vous!
- * assistez aux réunions sur la portée du projet
- * participez à la révision technique
- * assistez aux sessions d'information sur l'EIE
- * participez à la pré-audience
- * assistez à la session d'information sur l'EIE finale
- * assistez à l'audience finale

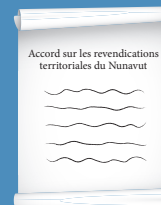
Voir le *Guide public 2ème étape : Examen*

SURVEILLANCE



- * lisez les mises à jour des promoteurs de projets
- * lisez les rapports annuels sur les projets
- * contactez la CNER si vous avez des inquiétudes
- * assistez aux sessions d'information de la CNER

Voir le *Guide public 3ème étape : Surveillance*



Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

« Dans la préparation des règlements administratifs et règles de procédure régissant la conduite des audiences publiques, la CNER..... accorde l'attention et l'importance qui s'imposent aux traditions des Inuit en matière de communication orale et de prise de décisions..... »

(art 12.2.24 (ii))



Recherchez l'icône Atii dans chaque guide pour savoir comment participer.

OUTILS DE PARTICIPATION

LES GUIDES PUBLICS DE LA CNER

Les guides publics de la CNER ont été créés pour vous encourager et vous aider – vous, le public -, à participer davantage au processus de la CNER. Il y en a un pour chaque étape du processus, avec des instructions visant à faciliter votre participation, où et quand.

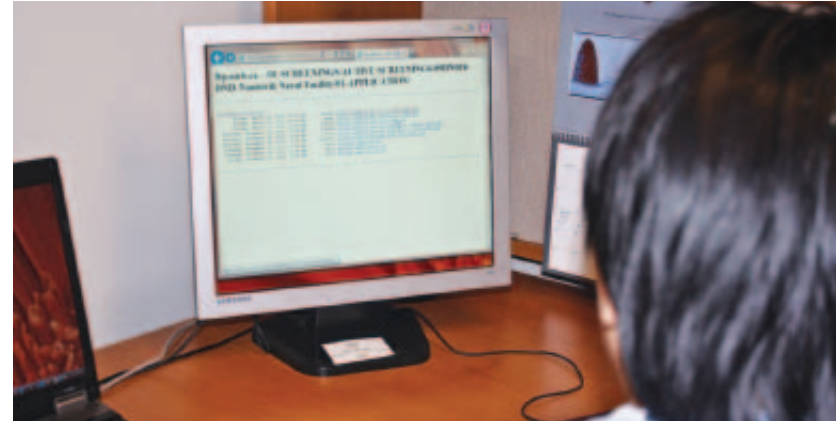
La CNER a particulièrement mis l'accent sur l'importance du rôle des Inuit et sur la valeur qu'elle accorde aux principes Quaujimajatuqangit des Inuit.



Une série de guides plus techniques est également disponible pour ceux qui désirent approfondir le processus :

- Guide du promoteur
- Guide des organismes d'autorisation
- Règles de procédure de la CNER
- Lignes directrices de l'étude d'impact environnemental
- Terminologie et définitions

REGISTRE PUBLIC EN LIGNE



Josie Tucktoo-Lacasse Photo : Kelli Gillard

Tous les documents, rapports de réunions et décisions sont publics. N'hésitez pas à consulter le registre public en ligne à l'adresse <ftp.nirb.ca>

Vous y trouverez les plus informations les plus à jour de la CNER sur les propositions de projets, les étapes d'examen et les décisions.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

La CNER organise diverses réunions pour les projets soumis à un examen complet. Elles sont détaillées dans le Guide public 2ème étape : Examen. Il s'agit de sessions d'information communautaires, de séances d'établissement de la portée du projet, de réunions techniques, d'ateliers et d'audiences formelles.

Ce que vous devez savoir, c'est que vous pouvez participer à toutes les réunions de la CNER, même les réunions techniques si vous voulez.

INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE D'ENVOI

La CNER maintient une liste régionale d'organismes et de personnes qui reçoivent automatiquement des renseignements sur les projets proposés. Vous pouvez demander à ce que votre nom y soit ajouté. C'est simple. Remplissez tout simplement le formulaire en précisant les types de projets pour lesquels vous désirez des informations. Votre nom sera ajouté à la liste et vous recevrez directement des courriels. Vous trouverez le formulaire à l'adresse ftp.nirb.ca.

UN PERSONNEL TOUJOURS PRÊT À RECUEILLIR DES COMMENTAIRES

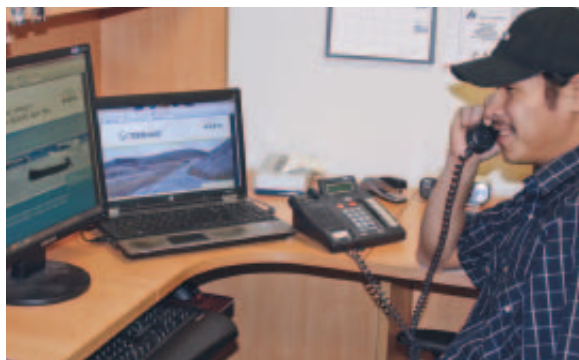
À Cambridge Bay, les employés professionnels de la CNER travaillent à temps plein pour la Commission et pour vous également. N'hésitez pas à les contacter en tout temps si vous avez des questions ou besoin d'informations sur un projet.

Les interprètes de la CNER sont toujours disponibles pour aider les intervenants en Inuktitut et en Inuinnaqtun.

Le personnel est là pour vous aider et pour transmettre vos questions, préoccupations et opinions aux membres de la Commission, pendant leurs délibérations.



Josie Tucktoo-Lacasse, NIRB traductrice/Interprète
Photo: Li Wan



Robert Maksagak, conseiller technique adjoint au bureau de la CNER à Cambridge Bay
Photo: Kelli Gillard



Aliza Weller et Natasha Lear, employées de la CNER à la réunion publique de Sanikiluaq
Photo: Li Wan

VOUS POUVEZ PARTICIPER - VOICI COMMENT :



- Utilisez les guides publics de la CNER
- Consultez le registre public en ligne de la CNER
- Lisez les renseignements affichés sur les projets qui vous intéressent
- Inscrivez-vous sur la liste d'envoi
- Surveillez les avis de réunion
- Assistez aux réunions et exprimez-vous
- Visitez votre association inuite régionale ou votre organisation de chasseurs et trappeurs et interrogez-les sur des projets qui vous touchent.
- Pour savoir comment participer, appelez le personnel de la CNER au 866-233-3033

UN PROCESSUS JUSTE ET ÉQUILIBRÉ

« J'estime que la CNER a fait un travail exceptionnel en assumant son rôle et ses responsabilités envers le peuple du Nunavut et plus particulièrement les résidents de la région de Qikiqtani. »

(Lettre de Tom Paddon, président et chef des opérations, Baffinland Iron Mines Corporation, à la CNER, 24 septembre 2012).

« La collectivité est reconnaissante d'être ainsi informée sur le projet et elle est prête à aborder l'étape suivante de l'EA (processus d'évaluation environnementale).

Auparavant, le public n'était pas aussi bien renseigné qu'il l'est aujourd'hui sur l'évolution du projet. »

(Rapport de la réunion publique de la CNER sur l'établissement de la portée des incidences du projet Rivière Mary, p.63, 2009)

LE RÔLE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La CNER met tout en œuvre pour exécuter son mandat avec le plus d'impartialité possible pour ses partenaires. Lors de leurs délibérations, les membres du Conseil de la CNER observent de claires règles et procédures afin de s'assurer que tous soient équitablement traités pendant le processus.

Le Conseil doit évaluer chaque proposition selon son mérite et dans le cadre de son propre contexte. Par conséquent, même si un nouveau projet s'apparente à un autre, le Conseil l'examinera avec un regard neuf et en évaluera soigneusement les répercussions.

Les membres du Conseil recueillent des commentaires sur les projets par le biais d'audiences formelles, analogues aux audiences de justice. Cette procédure formelle garantit une écoute équitable des points de vue de toutes les parties concernées.

La CNER préfère aussi recevoir davantage de commentaires écrits que de témoignages oraux. Son personnel les réunit en trousse d'informations pour s'assurer que tous les membres du Conseil y aient accès, en toute égalité.

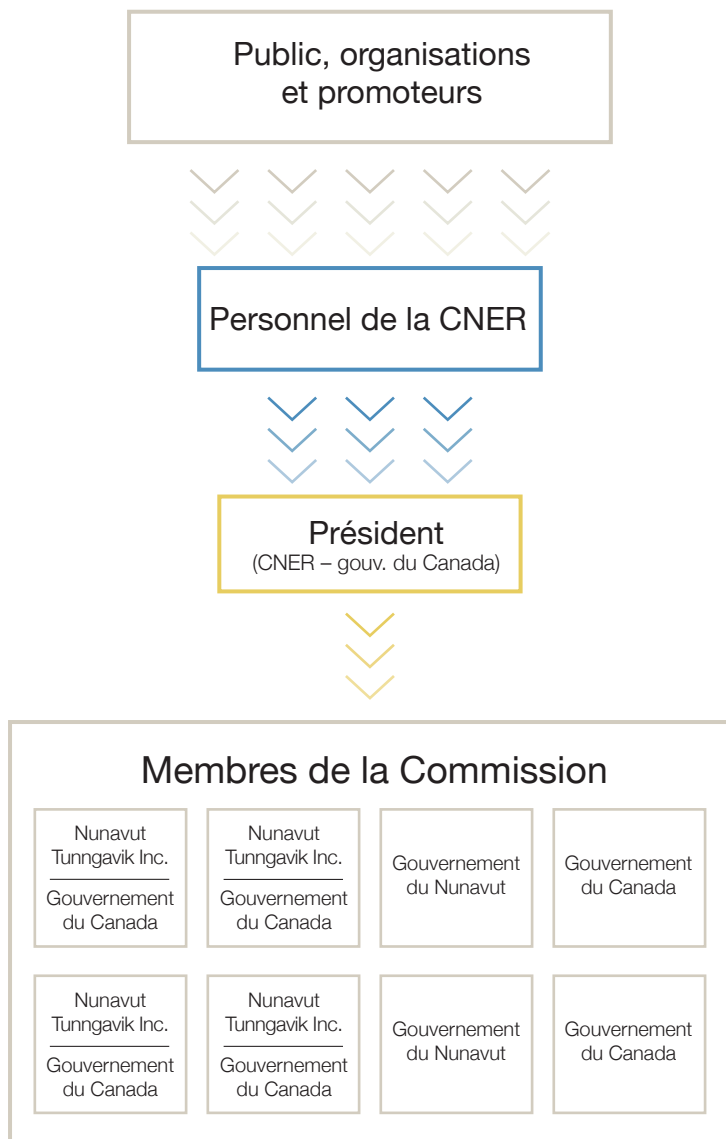


Le Conseil de la CNER lors de l'audience finale, projet Rivière Mary, Igloolik Photo: Amanda Hanson



Le Conseil et le personnel de la CNER, Sanikiluaq Photo: Amanda Hanson

Structure organisationnelle de la CNER



COMMUNIQUER AVEC LA COMMISSION

Le public interagit directement avec le personnel de la CNER et directement avec le Conseil pendant une audience. Il peut aussi, en tout temps, contacter le président et le directeur général.

La CNER est composée de neuf membres dont l'un agit comme président. Les nominations sont effectuées par le gouvernement du Nunavut, le gouvernement du Canada et les organisations inuites désignées.

Quel que soit son organisme nominateur, le membre du Conseil agit en toute autonomie et dans l'intérêt de tous les Nunavummiut et de tous les Canadiens. Une fois nommés, les membres du Conseil visent l'intérêt général et non celui de leur organisme de nomination.

EXAMEN EN TEMPS OPPORTUN ET SURVEILLANCE APPROPRIÉE : UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

La CNER s'acharne à établir et à maintenir sa crédibilité auprès de ses partenaires, notamment les organismes inuits, le gouvernement, l'industrie et le public. Des procédures et des calendriers clairs et des procédures prévisibles facilitent la participation générale.

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont impartis, la CNER met tout en œuvre pour respecter la culture, les valeurs et les intérêts de tous les Nunavummiut. Elle a de plus fixé, pour le promoteur et les examinateurs d'un projet, de très hautes normes de soumission des éléments de preuves technique et scientifique.

L'OCT AIDE À DÉTERMINER LA PORTÉE DES IMPACTS

Lors de la phase d'établissement de la portée des incidences, pour l'examen de la CNER, la Kugluktuk HTO a réclamé « que dans le cadre du processus d'examen de l'EIE, l'impact du projet sur les loups soit clarifié ou détaillé (ainsi que).....sur le troupeau de caribous de Bathurst pour des incidences connexes »...

(Rapport de la réunion d'établissement de la portée du projet de Kugluktuk HTO, High Lake Mine, p.6, 2007)

En établissant la portée des incidences, la CNER a identifié certaines régions où le promoteur devra approfondir non seulement les incidences des activités du projet mais encore les incidences cumulées à celles des projets passés, présents et autres raisonnablement prévisibles dans la région, sur les bœufs musqués, les orignaux, les loups, les caribous de Bathurst, Dolphin, Union et Peary.

(Établissement de la portée et de la liste des incidences par la CNER pour le projet Wolfden High Lake, p.8, 2007)



Photo: Sophia Granchinho

VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE

VOTRE POINT DE VUE EST PRÉCIEUX POUR LA CNER

Après seize ans de fonctionnement, la CNER a assuré l'intégration du public dans la protection de l'environnement; elle a dégagé des répercussions sociales et économiques positives des différents projets. Si jamais vous visitez Cambridge Bay, n'hésitez pas à aller rencontrer le personnel de la CNER, à consulter les documents publics et les livres de la bibliothèque de la Commission. De plus, la CNER a mis sur pied un programme de stages d'été pour étudiants; Par conséquent, n'hésitez pas à communiquer avec son personnel pour en apprendre davantage sur les possibilités d'apprentissage.

DÉCOUVREZ LES ACTIVITÉS DE LA CNER DANS VOTRE RÉGION!

Procurez-vous le calendrier bimensuel des activités de la CNER afin de vous renseigner sur l'évolution des propositions de projets, de lire les commentaires sur les échéances et de connaître les dates des prochaines réunions.

- * rendez-vous sur le site ftp.nirb.ca pour télécharger le calendrier
- * envoyez un courriel à info@nirb.ca
- * appelez le personnel de la CNER au 866-233-3033



Calendrier des activités de la CNER : ftp.nirb.ca

VOTRE POINT DE VUE COMPTE

Faites-vous entendre pendant les différentes étapes de l'examen des répercussions environnementales, depuis l'examen préalable jusqu'à la surveillance en passant par l'examen.

Votre point de vue peut faire une différence pour votre famille, votre collectivité, l'environnement et l'avenir du Nunavut.

Pour en savoir davantage sur vos possibilités de participation à l'examen préalable, l'examen et la surveillance de la CNER, consultez les guides publics de la Commission.

Faites une différence : comment le planifier?



Adrien Amaaq et Neevee Nutarariaq, région de Igloodik Photo: Li Wan



SÉRIE DES GUIDES PUBLICS DE LA CNER



Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

a/s Directeur général, B.P. 1360, Cambridge Bay, NU X0B 0C0

Tél. sans frais : 1-866-233-3033; Télécopieur : (867) 983-2594; Courriel : info@nirb.ca; Site Web : <http://www.nirb.ca>; Site FTP : <http://ftp.nirb.ca>

GUIDES TECHNIQUES DE LA CNER

- * Guide du promoteur
- * Règles de procédure de la CNER
- * Terminologie et définitions
- * Guide des organismes d'autorisation
- * Lignes directrices de l'étude d'impact environnemental